

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20191210-026****du 10 décembre 2019****n°026****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
 2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
 3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
 4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
 5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
 6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
 7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
 8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD**Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD****RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU****OBJET : Sport Santé - Création d'un créneau Sportez-vous bien**

Depuis l'année 2014, la commune de Châtellerault, en partenariat avec le comité départemental du sport adapté et la Mutualité Française, est engagée dans le dispositif « Je sport de chez moi ». Cette action répond aux objectifs de réduire par des actions spécifiques les inégalités sociales de santé dans le champ de la nutrition au sein d'actions générales de prévention et de développement de l'activité physique et sportive pour limiter la sédentarité.

Plus localement, différents programmes et actions autour de la prévention de la santé et du bien être s'inscrivent dans le cadre des contrats locaux de santé.

En terme de santé publique, il est important de pouvoir promouvoir la pratique d'une activité physique auprès des populations sédentaires de tous âges. En effet, intégrer dans sa vie quotidienne une activité physique régulière permet de réduire le risque de développer des maladies chroniques.

L'action « Je sport de chez moi » menée sur la commune de Châtellerault permet d'accompagner les participants vers une reprise de l'activité physique ou sportive de façon régulière et adaptée, de favoriser le développement de liens sociaux et l'appropriation de leur territoire de vie et de favoriser l'accès des participants en situation de précarité aux associations sportives de proximité.

Chaque année, le programme « Je sport de chez moi » compte 20 à 30 personnes inscrites participant de manière assidue. Cependant, une part non négligeable de ces personnes ont participé à plusieurs programmes, alors qu'initialement, cette action a vocation à n'être qu'un tremplin vers une activité physique régulière via une association sportive ou même en autonomie. En effet, certains participants ne sont pas prêts à intégrer une association sportive à la sortie du dispositif et ce pour différentes raisons : limitations physiques, manque de confiance en soi, besoin d'accompagnement etc.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-026

du 10 décembre 2019

n°026

page 2/2

A partir de ces constats, la Direction des sports et le service santé publique sécurité civile proposent de mettre en place un créneau complémentaire, encadré par le service animation sportive de la Direction des sports, qui représenterait une passerelle entre l'action « Je sport de chez moi » et l'inscription dans une association sportive.

En effet, cela permettrait aux personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer une association sportive, mais qui ne sont plus éligibles à l'offre « Je sport de chez moi », de pratiquer une activité adaptée à leur niveau, avant de finaliser plus tard une inscription auprès d'une association.

L'action se déroulera du 15 janvier au 10 juin 2020, à titre expérimental.

Le public visé est âgé de 18 à 70 ans et provient en priorité des effectifs du dispositif "Je sport de chez moi".

La capacité d'accueil de ce nouveau créneau " Sportez-vous bien" est fixé à 20 personnes.

Une adhésion forfaitaire de 30 euros pour 1 bilan de forme + 15 séances programmées est demandée aux participants, soit 2 €/séance.

* * * * *

VU la délibération n° 23 du conseil municipal du 8 novembre 2018 relative au Contrat Local de Santé 2018 -2022 ,

VU le contrat local de santé 2018-2022 signé le 12 décembre 2018 ,

CONSIDÉRANT l'intérêt de ce projet pour la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits sur la santé auprès de la population ,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- de fixer le montant des droits d'inscription à un forfait de 30 euros par personne pour la période du 15 janvier au 10 juin 2020 (soit 2 euros par séance).

Le montant de la recette sera imputé sur le compte budgétaire 415 / 70631 / 5370.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

